

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : **29**

En Exercice : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **24**

Pour : 24

Séance ordinaire du 14 juin

L'an deux mil vingt trois

et le 14 juin à 19 heures

**Date de Convocation :**

7 juin 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

**M. Louis DRIEY, Maire**

Mme Brigitte MACHARD ; M. Michel VIDAL ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE. Mme Chantal COUDERC ; Mme Patricia RICHAUD ; M. Bernard VIAL ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; M. Frantz CHOPLIN ; Mme Yasmina VAUDRON ; Mme Valérie FLACO.

**Ont donné pouvoir :**

M. Jean-Pierre MARTIN procuration à M. Louis DRIEY

Mme Marie-Roger CUSCHIERI procuration à Mme Brigitte MACHARD

Mme Julie DAMERY procuration à M. Simon BOYER

Mme Sophie TOUCHARD procuration à Mme Françoise GRANDMOUGIN

M. Philippe PATITUCCI procuration à Mme Gilberte LAVESQUE

**Absents:** MM. Guy KOLOMOETZ; Christophe RIGAUD; Ilan ANDRES; Gaëthan FLORES; Mme Majida TRID.

**Secrétaire de séance:** Mme Yolande SANDRONE

**Délibération n°37 : Approbation de l'acte notarié à intervenir entre ENEDIS et la commune Dossier O'MEGA 1 Bis**

Rapporteur : Mme Françoise GRANDMOUGIN

Le rapporteur expose :

Par décision n°91 du 14 juin 2021, M. le Maire a signé une convention de servitude à intervenir entre la commune et la Société ENEDIS, pour l'établissement d'une canalisation souterraine d'une longueur de 936 mètres, sur une bande de 3 mètres de large sur les terrains communaux sis section I n°183, 93, 182, 96 et 229 à l'Île des Rats.

Cette canalisation permet une amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, dans le projet O'MEGA 1 bis

Le conseil municipal est amené à approuver et à autoriser M. le Maire à signer l'acte, permettant à la commune de percevoir une indemnité de 20 €.

**Délibération n°37 : Approbation de l'acte notarié à intervenir entre ENEDIS et la commune Dossier O'MEGA 1 Bis**

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

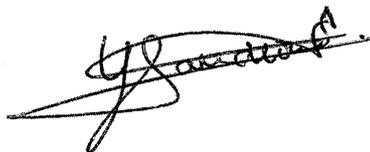
Approuve la signature de la convention de servitude à intervenir entre la commune et la Société ENEDIS, dans le cadre du dossier O'MEGA 1 Bis,

Autorise M. le Maire à signer l'acte notarié de cette servitude,

Prend acte, qu'une indemnité de 20 € sera versée à la commune en dédommagement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,



Yolande SANDRONE

Le Maire,



Louis DRIEY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20230614-23-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 22/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Le Maire,  
Louis DRIEY

